



Rapport de gestion

2024 – 2025

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

Société fondée le 29 août 2017

Exercice : 1^{er} mai 2024 - 30 avril 2025

Conseil d'administration :

Présidente :	Christine Leuenberger	Désignée par la Municipalité
Vice-président :	Stéphane Costantini	Désigné par la Municipalité
Secrétaire :	Jacques-André Chezeaux	Désigné par le Conseil communal
Membres :	Christophe Maradan	Désigné par la Municipalité
	Pierre Rigoli	Réélu par l'AG du 8.10.2024
	Christophe Schwerzmann	Réélu par l'AG du 8.10.2024

Organe de révision :

Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne	Désignée par l'AG du 11.10.2021
--	---------------------------------

Collaborateurs :

Aurélie Vilanova, cheffe d'exploitation administrative

Thibault Caron, chef d'exploitation technique

Raymond Jaccoud, employé polyvalent

Kevin Lancia, employé polyvalent

Simon Rousseaux, employé polyvalent

Mathieu Guinet, employé polyvalent

Arthur Regard, employé polyvalent

Vilanova Alexandre, employé polyvalent

Anaël Mougin, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024

Michael Asensio, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024

Mathilde Brundo, garde-bains et employée polyvalente, du 1^{er} avril 2024 au 15 octobre 2024

Assemblée générale :

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Jeudi 9 octobre 2025 à 19h00 à la salle du Martinet au Casino de Vallorbe

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2024
4. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024 – 2025
5. Présentation des comptes 2024 – 2025 et discussion
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation des comptes
8. Décharge au conseil d'administration
9. Camping : Vidéosurveillance
10. Elections statutaires
11. Divers et propositions individuelles

Procès-verbal AG 2024 :

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SPORTS ET LOISIRS VALLORBE SA
DU 8 OCTOBRE 2024 TENUE A LA SALLE DU MARTINET DU CASINO DE VALLORBE A 19h00**

Présidence : Christine Leuenberger

Secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 31.10.2023
4. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023-2024
5. Présentation des comptes 2023-2024
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au CA
9. Elections statutaires (organe de révision)
10. Divers et propositions individuelles

1. **Adoption de l'ordre du jour** : L'ordre du jour est accepté.
2. **Liste de présence** : La liste de présence fait état de 13 actionnaires présents porteurs de 987'131 actions soit 98.70%. 17 actionnaires se sont excusés.
La Présidente salue M. Patrice Künzler, vice-président du Conseil communal.
En ouverture de séance ce dernier remercie l'engagement de SLV SA pour la gestion des infrastructures sportives qui dépendent d'elle et qui sont un apport particulièrement important pour la vie du village.
3. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2023** : Le P.V., disponible sur internet, n'est pas lu. Il est adopté à l'unanimité.
4. **Rapport du CA pour l'exercice 2023-2024** : La présidente donne lecture du rapport d'activité de l'année écoulée. Il n'appelle pas de remarque et est dès lors accepté. Le rapport est joint au présent procès-verbal.
5. **Présentation des comptes 2023-2024** :

Stéphane Costantini, en charge des finances, donne lecture de son rapport.

Le total des charges, hors amortissement supplémentaire, est de CHF 1'208'488.92. Le total des revenus, hors abandon de créance supplémentaire et subvention de la Commune de Vallorbe, est de CHF 626'893.50. Vu que la Commune assume l'excédent de charges, le résultat net de l'exercice 2023-2024 est donc comme les années précédentes de CHF 0.-.

Subvention communale

Le besoin en termes de subvention auprès de la Commune de Vallorbe a augmenté de CHF 73'822.93 pour se situer à CHF 581'595.42 contre CHF 507'772.49 lors de l'exercice précédent.

Camping

En raison principalement de bonnes conditions climatiques, les revenus du camping ont augmenté de CHF 90'609.25 à CHF 96'829.65 soit une hausse de CHF 6'220.40 (+6.86%). L'excédent de charges pour le camping se monte à CHF 19'344.28 dû notamment aux achats de matériaux d'équipement et d'entretien pour le site.

Patinoire

Les revenus d'entrées du public ont augmenté de CHF 6'623.46 et ceux de la location de glace ont diminué de CHF 21'297.25 par rapport à l'exercice précédent et totalisent CHF 142'321.-. La diminution de la location de glace est liée à la réouverture de la patinoire de Morges. Le 3^{ème} amortissement de CHF 240'000.- a eu lieu ainsi qu'un amortissement supplémentaire de CHF 410'021.82 par la Commune de Vallorbe qui, je vous le rappelle, prend ces éléments à charge via un abandon de créance, tel que proposé et validé par le Conseil communal. L'excédent de charges pour

la patinoire est en hausse et se situe à CHF 211'780.51 contre CHF 133'549.31 pour l'exercice 2022-2023.

Piscine

Du fait de la fermeture anticipée en vue des travaux de rénovation, les revenus ont diminué et se situent à CHF 70'225.50 contre CHF 77'464.50 pour l'exercice précédent. Le résultat pour la piscine est stable et représente un excédent de charge de CHF 298'597.01.

6.- Rapport de l'organe de révision : La présidente lit le contenu du rapport établi par la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne daté du 9 septembre 2024. La fiduciaire déclare qu'elle n'a pas rencontré d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

7.- Discussion et vote sur les comptes : La discussion n'est pas demandée et dès lors les comptes soumis au vote sont acceptés à l'unanimité.

8.- Décharge au CA : Les actionnaires donnent décharge au CA pour sa gestion durant l'exercice écoulé.

9.- Elections statutaires :

Le mandat de la fiduciaire Favre Révision SA est renouvelé pour l'exercice en cours (2024-2025). Les mandats de 3 membres du conseil d'administration, MM. Jérôme Perrin, Pierre Rigoli et Christophe Schwerzmann arrivent à échéance. M. Jérôme Perrin a manifesté le désir de ne pas poursuivre son engagement. Les 2 autres membres acceptent de poursuivre leur engagement. A l'unanimité MM Schwerzmann et Rigoli sont réélus pour un mandat de 3 ans. Le CA fera une proposition prochainement pour remplacer le poste vacant.

10.- Divers et propositions individuelles :

Plusieurs actionnaires interviennent pour relever certaines observations qui touchent l'insuffisance de douches dans les vestiaires, le fait que l'eau de la douche du pédiluve est trop chaude pour ce qui concerne la piscine et concernant la patinoire il est demandé ce qu'il en est de l'humidité importante qui se manifeste particulièrement lors de la mise en exploitation des installations.

Des réponses circonstanciées sont apportées par le CA concernant la piscine. Au sujet de la patinoire, l'étude en cours conduite par nos mandataires (l'ingénieur et l'architecte) en collaboration avec l'université de Fribourg et la Pati se poursuit. Ce sujet particulièrement important devra trouver une solution dans les mois qui viennent.

La séance est levée à 19h45, elle est suivie par un apéritif convivial.

La présidente : Christine Leuenberger

Le secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Rapport d'activité :

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 8 reprises. De plus, une délégation des membres du CA a participé aux 11 séances de chantier dans le cadre du projet de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Le CA était en outre représenté aux diverses séances ou manifestations suivantes :

- à l'assemblée des petites piscines régionales,
- à l'assemblée générale du Hockey-Club Vallorbe,
- à l'assemblée de l'association vaudoise des terrains de camping

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement l'ensemble des services communaux pour leurs aides, et particulièrement la Bourse communale pour la tenue des comptes. Il remercie également le personnel d'exploitation pour son implication et le travail accompli.

Les faits marquants de cette 8^{ème} année de fonctionnement sont énumérés ci-dessous :

Camping

Le camping observe une augmentation croissante de demandes de location de biens, notamment des petites unités, en haute saison et en hiver, en particulier pour des longues périodes.

La rénovation intérieure de la maison du camping « Fleur d'eau », ainsi que l'assainissement de la terrasse à l'étage, ont été terminés.



Piscine

Une saison de piscine courte mais intense !

Suite aux travaux réalisés, les bassins ont pu ouvrir dès le 12 juillet, coïncidant avec l'arrivée tant attendue de l'été après un printemps désastreux. La saison a ainsi été prolongée jusqu'au lundi du Jeûne.

Durant ces six semaines, du 12 juillet au 31 août, l'activité a été particulièrement soutenue, portée par une météo exceptionnelle et une affluence record. De nombreux nouveaux visiteurs, venus de

France voisine, de la Vallée de Joux et du vallon du Nozon, ont découvert avec enthousiasme nos infrastructures rénovées. La journée du 11 août restera d'ailleurs dans les annales comme un pic historique de fréquentation pour la piscine.

Nous relevons que les visiteurs sont satisfaits des améliorations mises en place et que la saison estivale s'est déroulée sans incident notable. En revanche, la prolongation de la saison jusqu'à la mi-septembre n'a pas rencontré le succès espéré, la faute à une météo fraîche et pluvieuse.



Patinoire

Pour des raisons climatiques, écologiques et afin de préserver la structure du site, l'ouverture de la patinoire a eu lieu le 12 octobre. La ventilation expérimentale installée l'année dernière n'ayant pas donné pleine satisfaction en matière d'optimisation de la circulation de l'air et de réduction de la condensation récurrente sur la charpente, le Conseil d'administration de la SLV SA a mandaté les bureaux Carnal et Nicod afin d'élaborer une proposition d'étude visant à apporter des solutions adaptées à cette problématique.

Sur le plan de l'exploitation, l'occupation de la glace a été optimisée grâce à l'arrivée d'une nouvelle ligue de hockey corporative et à une hausse notable de la fréquentation des classes de l'école de Vallorbe. En revanche, les classes de l'Ascovabano ont diminué leur présence pour des raisons de transports.

Durant les vacances de Noël, une baisse de la fréquentation du public a été constatée, conséquence directe du bon enneigement sur les pistes de ski.

La deuxième partie de la saison 2024/2025 s'est déroulée dans d'excellentes conditions et dresse un bilan globalement très positif. Le HCV et le CPV ont fait preuve d'une excellente collaboration en maintenant la quasi-totalité des entraînements prévus, tandis que la fréquentation des écoles est restée soutenue jusqu'au dernier jour d'exploitation.

La ligue corporative a rencontré un vif succès et s'est déroulée à la satisfaction générale, avec d'excellents retours des participants.

La saison, clôturée le 30 mars, présente un bilan très satisfaisant et des perspectives encourageantes pour l'avenir. La forte demande déjà enregistrée pour la saison 2025/2026, ayant conduit à refuser certaines sollicitations, illustre clairement l'attractivité croissante et le dynamisme de notre structure.



BILAN AU 30 AVRIL 2025

	<u>30.04.2025</u>	<u>30.04.2024</u>
	CHF	CHF
ACTIF		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>TRESORERIE ET ACTIFS COTES EN BOURSE DETENUS A COURT TERME</u>		
Caisse	4'178.05	2'072.35
Banque	733'462.72	857'263.54
	<u>737'640.77</u>	<u>859'335.89</u>
<u>COMMUNE DE VALLORBE</u>		
Remb. suite travaux Piscine	215'047.10	199'618.05
	215'047.10	199'618.05
	<u>952'687.87</u>	<u>1'058'953.94</u>
<u>CREANCES RESULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Envers des tiers	26'500.95	43'106.70
<u>AUTRES CREANCES A COURT TERME</u>		
Charges sociales, comptes courants	2'404.75	2'835.40
<u>ACTIFS DE REGULARISATION</u>		
Actifs transitoires	9'297.25	
Attente de refacturation		38'473.30
<i>Total de l'actif circulant</i>	<u>990'890.82</u>	<u>1'143'369.34</u>
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		
Titres	1.00	1.00
Prêt divers	19'112.45	20'312.45
	<u>19'113.45</u>	<u>20'313.45</u>
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
Patinoire - agrandiss. et toiture		19'958.75
Piscine	178'766.50	223'458.20
Piscine - Camping suite remise en état des infrastr.	3'222'262.81	1'687'361.45
	<u>3'401'029.31</u>	<u>1'930'778.40</u>
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<u>3'420'142.76</u>	<u>1'951'091.85</u>
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>4'411'033.58</u>	<u>3'094'461.19</u>

BILAN AU 30 AVRIL 2025

	30.04.2025	30.04.2024
	CHF	CHF
PASSIF		
<u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u>		
<u>DETTES RESULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Créanciers fournisseurs	48'458.39	155'962.31
Autres créanciers	2'181.58	1'616.79
	<u>50'639.97</u>	<u>157'579.10</u>
<u>PASSIFS DE REGULARISATION</u>		
Passifs transitoires	16'727.15	158'422.40
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>67'367.12</u>	<u>316'001.50</u>
<u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u>		
<u>DETTES A LONG TERMES</u>		
Commune de Vallorbe - compte courant	133'426.68	38'470.82
Commune de Vallorbe - Solde Piscine	178'766.50	223'458.20
Commune de Vallorbe - Toiture patinoire		19'958.75
Commune de Vallorbe - Suite ass.piscine	3'222'262.81	1'687'361.45
	<u>3'534'455.99</u>	<u>1'969'249.22</u>
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	<u>3'534'455.99</u>	<u>1'969'249.22</u>
<i>Total des capitaux étrangers</i>	<u>3'601'823.11</u>	<u>2'285'250.72</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
<u>CAPITAL</u>		
Capital-actions	1'000'000.00	1'000'000.00
	<u>1'000'000.00</u>	<u>1'000'000.00</u>
<u>RESERVES FACULTATIVES ISSUES DU BENEFICE</u>		
Réserve issue de la cession du patrimoine de l' A.A.P.V.	60'627.90	60'627.90
PP reporté	-251'417.43	-251'417.43
Résultat de l'exercice	<u>-190'789.53</u>	<u>-190'789.53</u>
<i>Total des capitaux propres</i>	<u>809'210.47</u>	<u>809'210.47</u>
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>4'411'033.58</u>	<u>3'094'461.19</u>

Vallorbe, le 5 septembre 2025

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1 ER MAI 2024 AU 30 AVRIL 2025

	2024/2025	2023/2024
	CHF	CHF
Administration		
Subventions communales et d'associations de communes	536'418.62	594'095.42
Formation	-210.00	-1'850.00
Imprimés et fournitures de bureau	-2'817.20	-1'396.70
Annonces, journaux, documentation, publicité	-1'104.20	-412.00
Frais achats équip., mat. spécialisé pour le personnel	-3'595.55	-1'807.30
Frais de réceptions et manifestations	-1'891.40	-1'574.95
Frais de téléphone	-9'237.90	-6'836.90
Frais bancaires et postaux	-2'518.43	-1'750.12
Frais de contentieux et poursuites	-144.00	
Honoraires, prestations de service	-23'554.10	-23'112.55
Assurances	-21'639.50	-22'253.70
Impôt foncier	-1'232.50	-1'232.50
Cotisations et dons	-2'030.00	-2'146.90
Frais divers	-40.00	
	466'403.84	529'721.80
Camping		
Produit des loyers	12'960.00	3'900.00
Rembt traitement et charges	1'138.15	
Taxes camping	111'368.44	96'829.65
Recettes diverses	1'954.60	3'674.30
Publicité	524.25	
Salaires	-65'210.45	-52'637.05
Charges Sociales	-6'075.55	-4'533.36
Caisse de pension	-1'780.47	-1'635.65
Assurances de personnes	-1'661.65	-1'358.10
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-10'666.67	-17'383.92
Eau	-899.15	-916.60
Gaz	-9'003.50	-5'721.40
Eclairage	-30'614.95	-19'798.60
Achat carburant	-459.95	-193.30
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-5'988.32	-8'366.15
Déchets et encombrants	-3'329.10	
Entretien installations	-2'617.10	-6'097.90
Défalctions	-660.00	-550.00
Charges TVA	-2'342.05	-1'873.60
Frais de publicité, sponsoring	-15.15	
Frais achats viennoiseries	-573.35	-2'482.60
Frais divers	-256.20	-200.00
	-14'208.17	-19'344.28
Patinoire		
Rembt traitement et charges	9'247.70	
Entrées public	56'056.45	68'398.50
Location glace	86'338.00	73'922.50
Location locaux	18'000.00	18'000.00
Recettes diverses	1'246.25	50.00
Abandon de créance Toiture Patinoire	19'958.75	650'021.82
Publicité	35'757.20	31'774.00
Salaires	-190'881.85	-131'720.85
Charges sociales	-17'371.50	-11'342.10
Caisse de pensions	-5'707.09	-5'242.85
Assurances de personnes	-4'747.65	-3'400.00
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-8'016.75	-8'589.41
Eau	-4'960.20	-7'333.50
Gaz	-31'608.55	-33'257.80
Electricité	-87'623.95	-105'308.75
Achat carburant	-95.40	-570.70
Entretien bâtiments	-6'264.75	-1'080.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-31'560.95	-41'925.00

Entretien installations	-30'153.40	-29'814.55
Leasing	-19'691.40	-19'643.00
Charges TVA	-5'580.95	-2'627.85
Frais de publicité sponsoring	-8'836.25	-2'069.15
Frais divers	-2'203.25	
Amortissement	-19'958.75	-240'000.00
Amortissement supplémentaire Toiture patinoire		-410'021.82
	-248'658.29	-211'780.51

COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1 ER MAI 2024 AU 30 AVRIL 2025

	2024/2025	2023/2024
	CHF	CHF
<i>Report</i>	203'537.38	298'597.01
Piscine		
Remb traitement et charges	3'841.35	
Entrées public	67'761.50	70'225.50
Location locaux	3'500.00	6'000.00
Dépôt et locaux	361.00	1'591.50
Recettes diverses		27.55
Publicité	1'678.45	
Salaires	-128'380.95	-182'627.95
Charges sociales	-11'850.85	-15'766.09
Caisse de pensions	-3'526.79	-3'239.90
Assurances de personnes	-3'240.05	-4'713.20
Achat machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-4'164.76	-14'660.42
Eau	-15'090.85	-21'983.15
Gaz		-768.55
Electricité	-23'844.05	-22'642.15
Achat carburant	-197.40	-193.25
Chauffage eau bassins	-15'038.60	-31'110.45
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-12'746.35	-8'689.10
Entretien installations	-13'830.95	-1'584.70
Charges TVA	-2'461.87	-2'515.40
Frais de publicité, sponsoring	-48.65	
Frais divers	-1'565.86	-755.55
Amortissements	-44'691.70	-65'191.70
Amortissements des infr. de la piscine		0.00
Amortissements suppl. infr. de la piscine		0.00
	-203'537.38	-298'597.01
Produits et (charges) extraordinaires	0.00	0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0.00	0.00

Vallorbe, le 5 septembre 2025

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

ANNEXE
AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024/2025

30.04.2025

CHF

30.04.2024

CHF

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat.

Les investissements portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

- dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;
- trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions.

Par convention de cession de patrimoine au sens de l'article 181 du code des obligations, l'Association des amis de la piscine de Vallorbe a cédé à titre gratuit, un actif net de CHF 60'627.90. Un montant équivalent a été directement affecté en réserve.

Statut fiscal

Par décision datée du 8 août 2017, l'Administration cantonale des impôts a décidé d'exonérer, sur le plan fédéral, cantonal et communal, la société "Sports et Loisirs de Vallorbe SA" de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

Engagement de Leasing

52'610.65

72'202.15

Autres informations prescrites par la loi

Néant

Néant

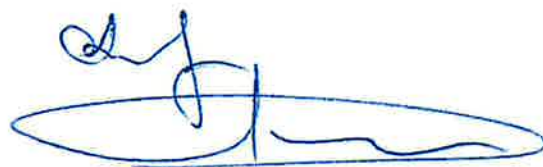
Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des employés à plein temps ne dépasse pas :

10 employés

10 employés

Le Conseil d'administration





**FIDUCIAIRE
FAVRE REVISION SA**

**/ SOCIÉTÉ DU GROUPE
FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE**

Sports et loisirs de Vallorbe SA

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT

A l'assemblée générale de Sports et loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Sports et loisirs de Vallorbe SA pour l'exercice arrêté au 30 avril 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

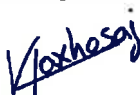
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 9 septembre 2025

HAV/ins 7744

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

 Qualified Electronic Signature · CH (ZertES)



Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

 Qualified Electronic Signature · CH (ZertES)



Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA
Place Du Pont 2
1337 Vallorbe

Fiduciaire Favre Révision SA
Rte de Berne 52
1010 Lausanne

Vallorbe, le 9 septembre 2025

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe de SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA pour l'exercice arrêté le 30 avril 2025. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts. Nous reconnaissons la responsabilité du conseil d'administration en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du conseil d'administration ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p.ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de la société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA à continuer son exploitation («going concern»).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
- Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan/sont mentionnées en annexe.
- Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
- Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p.ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Vallorbe, le 9 septembre 2025

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA

[Date / Adresse / Signature/s]



Annexes:

- Exemplaire signé des comptes annuels